

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUE

FIP/SC.6/4  
7 juin 2011

---

Réunion du Sous-comité du FIP  
Le Cap, Afrique du Sud  
29 et 30 juin 2011

Point 5 de l'ordre du jour

**PLAN D'INVESTISSEMENT**  
**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

## Proposition de décision du Sous-comité du FIP

Ayant examiné le *plan d'investissement pour la République démocratique du Congo* (document FIP/SC.6/4), le Sous-comité du FIP

- a) approuve le plan d'investissement en tant que cadre de perfectionnement des projets qu'il prévoit et prend note de la demande de financement de 60 millions de dollars à titre de don. Le Sous-comité réaffirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, aux termes de laquelle une fourchette de financements doit être approuvée pour chaque pays à des fins de planification de l'amélioration des propositions de projets et de programmes devant être soumises au Sous-comité du FIP pour approbation d'un financement au titre du FIP, étant entendu que les financements de la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, qui seront fonction des ressources disponibles.

La fourchette de financements du FIP convenue pour la République démocratique du Congo est de 40 à 60 millions de dollars. Le Sous-comité reconnaît également que, lorsque les projets et propositions de programmes sont soumis pour approbation d'un financement par le FIP, la qualité des activités proposées sera un facteur important dans l'approbation du montant du financement.

- b) approuve un financement total par le FIP de 1,6 million de dollars, à titre de don pour la préparation des projets suivants :
  - i. 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa* » (Banque mondiale)
  - ii. 400 000 dollars pour le projet « *Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Mbuji Mayi/Kananga* » (BAD)
  - iii. 400 000 dollars pour le projet « *Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin d'approvisionnement de Kisangani* » (BAD)
  - iv. 250 000 dollars pour le projet « *Programme de microfinancement des initiatives REDD+ à petite échelle prometteuses* » (Banque mondiale)
  - v. 250 000 dollars pour le projet « *Faire participer le secteur privé à la REDD+ en RDC* » (Banque mondiale)

qui seront élaborés dans le cadre du plan d'investissement ;

- c) prend note du budget prévisionnel pour la préparation et la supervision du (des) projet(s) mentionné(s) ci-dessus et approuve une première tranche de financement pour les prestations des BMD en matière de préparation et de supervision <sup>1</sup>:

---

<sup>1</sup> Pour les projets du secteur privé, les coûts des BMD en matière de préparation et de supervision sont déterminés au stade de la mise en place de l'investissement et demandés à un stade ultérieur.

- i. 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin d’approvisionnement de Kinshasa* » (Banque mondiale)
  - ii. 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin d’approvisionnement de Mbuji Mayi/Kananga* » (BAD)
  - iii. 300 000 dollars pour le projet « *Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts dans le bassin d’approvisionnement de Kisangani* » (BAD)
  - iv. 300 000 dollars pour le projet « *Programme de microfinancement des initiatives REDD+ à petite échelle prometteuses* » (Banque mondiale)
  - v. 250 000 dollars pour le projet « *Faire participer le secteur privé à la REDD+ en RDC* » (Banque mondiale)
- d) prie le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les BMD de prendre en considération dans la préparation des projets toutes les observations écrites qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 15 juillet 2011.